

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE
SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2019 à 18h30, dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Présences :

Frédéric Broué	Grant MacKenzie
Denis Chalifoux	Sylvain Marinier
Chantal Gauthier	Marc Tassé
Jean Léo Legault	

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière ; il est 18 h 41.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

2019-12-658

2. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020 de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QU'un avis public à cet effet a été publié le 6 décembre 2019, conformément à l'article 474.2 de cette même Loi;

Il est proposé

ET RÉSOLU

1. que le conseil accepte et adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020, telles que déposées par la trésorière pour la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;
2. que la trésorière soit autorisée à effectuer les affectations d'excédents de fonctionnement, de réserves, de fonds et de revenus reportés, tel que prévu au budget 2020 ;
3. que le conseil décrète qu'un document explicatif du budget sera publié dans le bulletin municipal et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-12-659

3. Adoption du programme triennal des immobilisations pour la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts - Exercices financiers 2020-2021-2022

Initiales	
Maire	Greffier

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit adopter un programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2010-2021-2022 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public à cet effet a été publié le 6 décembre 2019, conformément à l'article 474.2 de cette même Loi ;

CONSIDÉRANT le projet de programme triennal des immobilisations soumis ;

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil accepte et adopte le programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2020-2021-2022 et décrète qu'un document explicatif du programme triennal des dépenses en immobilisation sera publié dans le bulletin municipal et sur le site internet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

4. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

5. Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 18 h 42.

Le président de la séance,
Monsieur Denis Chalifoux

La greffière,
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier